

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SENTRY****Avis d'intention de changer de forme juridique et de nom**

Conformément à l'article 148 de la Loi sur les assureurs, RLRQ c. A-32.1, La société mutuelle d'assurance Sentry (nom utilisé au Québec par Sentry Insurance a Mutual Company), qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné un avis faisant état de son intention de changer de forme juridique pour devenir une société par actions en vertu du Code des assurances du Wisconsin. Cette opération entraînera le changement du nom de l'assureur pour celui de :

Compagnie d'assurance Sentry (nom utilisé au Québec par Sentry Insurance Company)

Le siège de l'assureur est situé au :

1800 North Point Drive
Stevens Point WI USA
544481

L'Autorité procédera au réexamen de l'autorisation de l'assureur en raison du changement de forme juridique et de nom. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 11 mars 2021

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.